

Rapport annuel 2013



Sommaire

Editorial de la présidente	3
Points forts en 2013	4
Le mandat de la CFR	5
Activités 2013	
1 Lutte contre la discrimination raciale	6
2 Prévention	8
3 Relations publiques, mesures de prévention	10
4 Propositions et recommandations concernant des mesures contre le racisme Conseil du Conseil fédéral ou des départements en cas de problèmes particuliers Audition dans le cadre de consultations des offices	12
5 Conseil et appui des autorités fédérales dans la rédaction des rapports de la Suisse à l'intention des organes conventionnels chargés des droits de l'Homme sous l'angle de la protection contre la discrimination	13
6 Analyse de la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique	14
7 Analyse d'états de fait concrets en Suisse et de leurs répercussions sur l'individu et sur la société	15
8 Collaboration avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés	16
9 Elaboration d'un rapport annuel sur les activités de la CFR à l'intention du Conseil fédéral	19
10 Conseil aux particuliers et aux institutions	20
Points forts en 2014	22
Affaires internes de la commission	23

Editorial de la présidente

La lutte contre le racisme est un combat sans fin. L'année 2013 démontre à nouveau combien il est important de dénoncer parfois, mais surtout d'analyser, de recenser, de conseiller et de prévenir dans la durée. Autant de rôles dévolus à la Commission fédérale contre le racisme CFR.

La Suisse n'échappe malheureusement pas au racisme et à la discrimination raciale. Les dérapages verbaux ou écrits ne sont pas tous pénalement condamnables mais représentent tout de même des actes blessants pour celles et ceux qui en sont les victimes.

La CFR s'est particulièrement intéressée, en 2013, à la façon dont les médias traitent les sujets relatifs aux Roms, aux Yéniches et aux Sintés. Ainsi observe-t-on que les groupes de populations les plus exposés n'ont que rarement la parole, sinon pour avoir à se justifier d'actions commises par d'autres. Ainsi constate-t-on aussi qu'il existe des tendances à la généralisation et à la stigmatisation et que les médias ne sont pas épargnés par ce genre de dérive. Les représentants politiques non plus. Les premiers à en souffrir sont les groupes de population concernés, autant d'enfants, de femmes et d'hommes qui se sentent rejetés et déconsidérés.

L'année 2013 a par ailleurs été marquée par un débat et un vote populaire qui a durci la loi sur l'asile. Pour la CFR, indépendamment des mesures adoptées en vote populaire, se pose la question du climat dans lequel se déroulent ce type de votations. La mission de prévention de la commission consiste aussi à s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter que les requérants d'asile dans leur ensemble ne deviennent les boucs émissaires de sentiments exacerbés et de réactions de rejet.

Enfin, les médias électroniques et les réseaux sociaux sont devenus des lieux d'expression où le pire côtoie le meilleur. Pour ce qui concerne le racisme, l'anonymat toléré par les médias de ce type libère la parole et permet de s'affranchir des tabous. Des propos inacceptables apparaissent sur la toile et disparaissent ensuite en toute impunité. La CFR a pris contact avec le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI afin de renforcer la visibilité de la procédure qui permet d'annoncer à ce service les actes et les sites sérieusement suspectés de violer la norme pénale contre le racisme.

En 2015, la norme pénale contre le racisme aura 20 ans. Ce sera l'occasion de rappeler sa nécessité, les problématiques qu'elle met en évidence et les débats qu'elle peut provoquer. Ce rapport porte sur l'année 2013 et ne reflète donc pas les enjeux les plus actuels dans ce domaine. Mais on peut d'ores et déjà rappeler que la CFR constate, dans son travail quotidien, l'importance de la norme pénale contre le racisme.

La lutte contre le racisme revêt diverses facettes et elle ne peut se faire que si tous les acteurs impliqués dans cette démarche joignent leurs forces. Pour la CFR, cela signifie que le travail en partenariat est primordial, que ce soit avec les cantons, le Service de lutte contre le racisme SLR, les institutions engagées dans la défense des droits humains et les représentants de toutes les composantes de la société civile. Le racisme ne relève pas de la liberté d'opinion car il porte atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain. C'est pour cela qu'il doit être combattu.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Points forts en 2013

Renforcement de la protection contre la discrimination

- **Discrimination raciale et marché du travail:** application des recommandations adoptées par la CFR (étude sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration); mise au point d'un programme d'action avec les partenaires sociaux, les hautes écoles spécialisées et les milieux intéressés; rencontre, le 9 décembre 2013, de la CFR avec les délégués à l'intégration cantonaux, régionaux et communaux sur le thème de la discrimination dans le monde du travail et de l'intégration des immigrés au marché du travail.
- **Noirs de Suisse:** audition de la CFR avec les représentants des organisations africaines et de lutte contre le racisme anti-Noirs, le 30 novembre 2013.
- **International:** rencontre avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI en octobre 2013, à l'occasion de sa visite dans le cadre de la réalisation du 5^e rapport sur la Suisse. Rédaction d'un rapport indépendant de la CFR à l'intention du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD.
- **Asile:** rédaction d'une prise de position interne. Définition des principes et de la position de la CFR s'agissant de la politique d'asile et de la lutte contre le racisme.
- **Dialogue avec les partis politiques:** rédaction d'un document de travail interne sur les propos racistes de personnalités politiques.

Travail de relations publiques / Sensibilisation :

- **Rapport sur le traitement des Roms dans la presse suisse:** publication de l'étude « Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse », réalisée par l'Université de Zurich.
- **Perception des Yéniches/Sintés/Roms:** contacts avec des hautes écoles spécialisées et des publications spécialisées sur la manière de nuancer la présentation et la diffusion d'informations qui concernent ces minorités.
- **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, 21 mars:** communiqué de presse et participation à diverses manifestations.
- **Votation du 9 juin 2013 sur le durcissement de la loi sur l'asile:** communiqué de presse.
- **Publication du rapport 2012:** « Rapport sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations en 2012 » (réalisé par la CFR et humanrights.ch/MERS en collaboration avec les centres de consultation); communiqué de presse.
- **L'Autre:** TANGRAM n°31 examine la manière dont la perception de l'Autre évolue et les raisons de cette évolution.
- **Extrémisme:** TANGRAM n°32 recherche les origines de l'extrémisme et examine ses mécanismes.

Le mandat de la CFR

La Commission fédérale contre le racisme a été instituée par le Conseil fédéral le 23 août 1995. Le 22 mai 2013, ce dernier a adapté aux réalités actuelles, par voie de décision, le mandat de la CFR et les dispositions d'application.

Extrait du nouveau mandat de la Commission fédérale contre le racisme CFR :

« Le mandat de la CFR est le suivant :

Elle s'occupe de la discrimination fondée sur des critères raciaux, ethniques et culturels, favorise la compréhension entre les personnes de race, couleur, origine, religion, provenance ethnique ou nationale différente. Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace.

La CFR accomplit notamment les tâches suivantes :

- a) Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention.
- b) Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme.
- c) Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA).
- d) Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements.
- e) Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des conventions en faveur des droits de l'Homme.
- f) Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique.
- g) Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société.
- h) Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale.
- i) Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information.

Le secrétariat de la CFR répond aux questions d'organisations et de particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale. (Décision instituant la CFR, ch. 5. Organisation, point 3) »

1

« Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte. »

En dehors du libellé de la norme pénale contre le racisme, il n'existe pas, en Suisse, de définition « officielle » de ce que l'on entend par discrimination raciale directe ou indirecte. Les définitions employées dans la recherche varient, ce qui ne simplifie pas les choses. Lorsque les médias traitent des sujets relatifs au racisme, le débat se focalise inmanquablement sur deux questions : s'agit-il ou non d'une discrimination raciale ? Le fait incriminé peut-il être puni pénalement ?

La CFR s'engage en faveur d'un renforcement de la protection juridique contre la discrimination, ce qui appellerait une clarification de la définition et déploierait des effets préventifs généraux. Elle analyse d'importants jugements des tribunaux relatifs à la norme pénale apportant des précisions à ce sujet. En outre, elle réclame depuis longtemps une extension de la protection contre la discrimination dans le droit civil.

Durant l'année 2013, la CFR s'est notamment penchée sur les discriminations à l'encontre des Yéniches, des Roms et des Sintés. Ces discriminations sont aussi bien directes qu'indirectes. Ces cas n'aboutissent que rarement dans les centres de consultation ou devant les autorités d'instruction et ne sont donc pas portés à l'attention du public. La CFR a publié en décembre 2013 une étude sur la qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse. Un réseau de soutien se composant de membres de diverses institutions et organisations non gouvernementales

(y compris la CFR) et ayant pour objectif de s'engager contre la discrimination des Yéniches, des Roms et des Sintés a par ailleurs vu le jour.

Réalisation d'une évaluation interne des propos racistes tenus par des personnalités politiques

L'évaluation interne de propos racistes tenus par des personnalités politiques a mis en lumière que l'utilisation des médias sociaux soulève des problèmes particuliers. La sanction de propos discriminatoires et d'incitations à la haine par le Tribunal cantonal de Zurich a apporté une clarification à cet égard : les propos racistes tenus sur les réseaux sociaux, même s'ils sont destinés à des « amis », sont considérés comme publics et peuvent par conséquent être poursuivis au titre de la norme pénale contre le racisme.

Rédaction d'un document interne sur la position de la CFR s'agissant de la politique d'asile et de la lutte contre le racisme

L'augmentation des demandes d'asile, provenant d'Afrique du Nord en particulier, a exacerbé le débat autour de l'asile en Suisse. La CFR est certes d'avis qu'il faut lutter contre les abus du droit d'asile, mais elle estime que cette lutte ne doit pas se faire au détriment du respect et de la dignité des personnes qui cherchent refuge dans notre pays. La commission a rédigé une prise de position à ce sujet ; elle y définit les principes qu'elle défend en matière de droit d'asile et de lutte contre le racisme.

La protection contre la discrimination, partie intégrante des programmes d'intégration PIC

Depuis janvier 2014, tous les cantons suisses règlent la promotion spécifique de l'intégration dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux PIC. Les futurs programmes cantonaux et communaux d'intégration cibleront notamment la suppression de la discrimination structurelle et l'ouverture d'institutions de conseil, de prévention et de sensibilisation. La protection contre la discrimination fera partie intégrante de ces programmes. Les antennes de consultation seront adaptées en conséquence. Le Réseau de consultations pour les victimes du racisme constitue une plateforme centrale pour atteindre ces deux objectifs. Quant au Service de lutte contre le racisme SLR, il met au point les bases nécessaires à ce travail en collaboration avec les services cantonaux et communaux d'intégration, qu'il accompagne notamment avec une offre de coaching.

2

« Elle attache une importance particulière à la prévention. »

L'analyse de l'effet préventif est un critère que la CFR utilise systématiquement pour évaluer ses projets. Elle se fonde pour ce faire sur les projets de monitoring qu'elle mène, tels que le «Recueil de cas juridiques», l'agenda politique sur le racisme et la lutte contre le racisme, la publication du rapport annuel du Réseau de consultation pour les victimes de racisme, ainsi que sur la publication d'études et la considérable collection de dossiers sur des thèmes ayant trait au racisme parus dans le bulletin d'information de la CFR, TANGRAM.

La commission estime qu'un engagement accru et plus direct des décideurs politiques pourrait contrebalancer les tendances racistes. Les organisations militantes manquent souvent de ressources financières pour mener des campagnes nationales contre la discrimination raciale, tandis que d'autres organisations n'ont simplement pas la volonté politique nécessaire.

Banque de données :

« Recueil de cas juridiques »

Le Recueil de cas juridiques a fait peau neuve à l'automne 2013 et se présente sous une forme plus conviviale. La CFR renvoie à la banque de données en réponse à un certain nombre de questions qui lui sont posées. Les jugements et les décisions recensés sont classés de manière systématique et peuvent faire l'objet de recherches par mots-clés et par expressions juridiques. Cette banque de données est très appréciée des utilisateurs et constitue la fonctionnalité la plus utilisée du site de la CFR.

« Agenda politique du racisme et de l'antiracisme »

L'Agenda politique du racisme et de l'antiracisme fournit des informations factuelles régulières sur les dossiers politiques d'actualité. Le document vise à informer le grand public, les médias, l'administration et les parlementaires. Il ne contient que les dossiers revêtant une importance aux yeux de la CFR dans ce domaine particulier et n'est donc pas exhaustif. Il est mis à jour quatre fois par an, à l'issue de chaque session parlementaire.

Publications de la CFR en trois ou quatre langues

La CFR, appuyée sur le plan matériel par les services linguistiques du Département fédéral de l'intérieur, tient à ce que toutes ses publications, à l'image de sa banque de données et de tous ses rapports, soient traduites dans trois ou quatre langues afin d'atteindre un public aussi large que possible. La mise en page de son bulletin d'information TANGRAM est trilingue afin de refléter le plurilinguisme de la Suisse. Enfin, les rapports suscitant un intérêt par-delà les frontières sont également traduits en anglais.

Projet de monitoring Vivre ensemble en Suisse

La CFR participe au projet de monitoring Vivre ensemble en Suisse mené par le Service de lutte contre le racisme SLR. Ce dernier a été chargé par le Conseil fédéral de réaliser un monitoring pluriannuel de la xénophobie, du racisme, de l'anti-sémitisme, de l'islamophobie, de l'extrémisme de droite et de la violence en Suisse.

Enseignement sur le thème du racisme et de la xénophobie

Des membres de la présidence ainsi que la directrice de la CFR interviennent régulièrement en tant qu'enseignants dans diverses hautes écoles spécialisées et universités. Le sujet suscite généralement un vif intérêt de la part des étudiants. L'entrée en matière leur est facilitée par une introduction juridique claire, la présentation de la Convention de l'ONU contre le racisme, un survol de l'état actuel de la lutte contre le racisme en Suisse. Elle est suivie d'un débat animé sur la manière dont les médias et les politiques traitent le sujet. Les enseignants reçoivent souvent un retour positif des étudiants.

Recueil de cas juridiques; publication régulière sur le site internet de la CFR des jugements selon la norme pénale contre le racisme 261^{bis} CP

<http://www.ekr.admin.ch/services/f269.html>

Agenda politique de la CFR concernant les interventions parlementaires pertinentes pour le sujet

Mise à jour quatre fois par an, après chaque session parlementaire

<http://www.ekr.admin.ch/services/f384.html>

3

« Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention. »

En 2013, la CFR a mandaté le *Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft fôg* de l'Université de Zurich pour analyser plus précisément le traitement de l'information sur les Roms et les Yéniches dans les principaux médias de Suisse entre 2005 et 2012. Les résultats de l'étude mettent en évidence d'importantes lacunes de l'information et établissent que la moitié des contributions analysées utilise des généralisations, qui sont régulièrement associées à des stéréotypes négatifs. Les résultats de l'étude ont eu un bon écho médiatique et ont donné lieu à deux articles dans le magazine des médias *Edito-Klartext*, destiné aux journalistes. (cf. ch. 6).

La CFR s'est prononcée à plusieurs reprises contre la tendance qui consiste à désigner des boucs émissaires et à attiser des mouvements de rejet au sein de la société. Elle a publié un TANGRAM sur la thématique de l'évolution de la perception de l'Autre qui montre comment le mépris et la discrimination à l'égard de certains groupes de population varient en fonction des circonstances historiques, du contexte social et politique et de l'attitude des institutions et des médias (TANGRAM n°31).

Cette tendance à désigner un bouc émissaire était particulièrement frappante pendant la campagne précédant le vote sur un durcissement de la législation sur l'asile du 9 juin 2013. Dans un communiqué de presse, la CFR a constaté qu'à chaque votation,

le climat se durcit à l'égard des personnes qui demandent l'asile et qui se retrouvent ainsi exposées collectivement et individuellement à des manifestations de rejet. Les débats politiques, qui se focalisent sur les « abus » et sur les « récalcitrants » font oublier que la majorité des personnes réfugiées en Suisse ou qui y demandent l'asile, se comportent correctement et doivent gérer des conditions de vie difficiles. Le bulletin TANGRAM n°32, consacré à l'extrémisme, en examine les origines et les mécanismes. Il s'attache à démontrer la complexité du sujet et à mettre en lumière le fait que la haine de l'autre et les actes exécrables qu'elle peut engendrer doivent absolument être combattus.

Durant l'année sous revue, la CFR a effectué le travail de sensibilisation découlant des résultats de l'étude sur les personnes hautement qualifiées issues de la migration, étude qu'elle a cofinancée et qui a été réalisée par le séminaire de sociologie de l'Université de Bâle. Elle a fait en sorte que le sujet soit abordé dans le cadre du dialogue sur l'intégration de la Conférence tripartite sur les agglomérations par le biais de la représentante de l'association patronale au sein de la CFR, d'une part, et, d'autre part, dans le cadre de la Conférence spécialisée Travail social SASSA de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses. Les résultats de l'étude ont en outre été présentés lors de l'assemblée de la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS. La CFR et la revue ZESO, organe de la CSIAS, ont également évoqué la possibilité de publier un numéro spécial sur ce sujet. Les discussions sont toujours en cours.

Tangram n° 31 – L'Autre

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/d115/1098.html

Tangram n° 32 – Extrémisme

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/d115/1099.html

Communiqués de presse:

Aperçu des communiqués de presse publiés durant l'année sous revue:

20.3.2013:

Racisme: lutter contre la tentation du bouc émissaire

27.5.2013

CFR – Asile: plus dure est la loi, plus dur est le regard

3.6.2013:

CFR – Les boucs émissaires changent, mais le discours reste le même

17.6.2013:

CFR – Rapport 2012 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations

5.12. 2013:

Traitement de l'information sur les Roms: les médias peuvent mieux faire

www.ekr.admin.ch/dokumentation/f244.html

05.12.2013

Conférence de presse sur la présentation des principaux résultats de l'étude « Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse » réalisée par le Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft fög de l'Université de Zurich

Activités médiatiques de la CFR en 2013

La présidence de la CFR ainsi que certains membres de la commission se sont exprimés dans les médias sur des sujets liés à la lutte contre le racisme, et notamment sur les questions suivantes:

En avril/mai 2013 – prises de position sur la politique d'asile (problématique des tests ADN pour certains requérants d'asile, motion Darbellay) dans *Le Matin Dimanche*, sur la révision du droit d'asile dans *Le Quotidien Jurassien*, sur l'interdiction de requérants d'asile dans l'espace public dans la *Sonntagszeitung* et sur la politique en matière d'asile en général dans le *Tagesanzeiger*

En juillet/août 2013 – prises de position sur l'arrêt du Tribunal fédéral relatif au port du voile, l'interdiction de la burqa et du niqab dans 24 heures, sur la RTS, dans *Le Temps*, sur SRF1 (Echo der Zeit), dans *Infrarouge*, sur *Radio SRF4 (Tagesgespräch)* et dans *Neue Luzerner Zeitung*

En septembre/octobre 2013 – sur l'interdiction de la burqa et du niqab au Tessin, dans *La Regione*, *Le Temps*, *Tagesanzeiger* et *24 heures*

En décembre 2013 – prises de position à l'occasion de la publication de l'étude de l'Université de Zurich (fög) sur la qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse (en collaboration avec la CFR) sur RTS, dans *Landbote*, *20Minuten*, *l'Illustré*, *24 heures*, *la Tribune de Genève*, *Le Temps*, *Neue Zürcher Zeitung*, *Südostschweiz*, *Edito-Klartext*, sur SRF 2 et SRF 1

En décembre 2013 – prises de position sur l'arrêt de la CEDH dans l'affaire Perinçek dans *24 heures*, *Le Temps*

4

« Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme. Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA). Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements. »

La CFR est principalement invitée à participer aux consultations des offices par des offices du Département fédéral de l'intérieur, du Département fédéral des affaires étrangères et du Département fédéral de justice et police lorsque les sujets touchent à l'exclusion et à la discrimination raciale. La consultation des offices intègre la CFR au processus interne à l'administration, afin qu'elle partage directement ses connaissances spécialisées. En outre, les commissions extraparlimentaires peuvent également prendre part aux procédures de consultation externes au même titre que d'autres milieux intéressés par le projet, après l'ouverture de la procédure.

En 2013, la CFR a participé aux consultations des offices suivantes :

- Rapport 2012 du Service de lutte contre le racisme SLR – Tour d'horizon et champs d'action. Berne 2013
- Rapport (du 8 mai 2013) du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, eu égard en particulier à leurs relations plurielles avec les autorités étatiques, en réponse aux postulats 09.4027 Amacker-Amann du 30 novembre 2009, 09.4037 Leuenberger du 2 décembre 2009 et 10.318 Malama du 1^{er} mars 2010
- Complément d'informations de la Suisse au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD
- Troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDEF

5

« Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des conventions en faveur des droits de l'Homme. »

La CFR estime que l'une de ses principales activités consiste à établir des rapports indépendants à l'attention des organes de surveillance de l'ONU et du Conseil de l'Europe traitant de thèmes qui lui sont proches. Il s'agit en premier lieu du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD, de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, du comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme BIDDH (ODIHR). Les échanges entre la CFR et ces instances sont très appréciés de part et d'autre. La CFR a également compétence pour transmettre ses rapports à d'autres comités spécialisés rattachés à des conventions sur les droits de l'Homme que la Suisse a ratifiées. Enfin, elle remet également son analyse de la situation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de l'Examen périodique universel de la Suisse. Il est particulièrement intéressant d'observer les imbrications entre les différents instruments des droits de l'Homme en matière de protection contre la discrimination raciale.

La CFR participe également à la préparation des rapports de la Suisse à l'attention des organes de contrôle dans le cadre de la consultation des offices. Les rapports de la Suisse font toujours référence à certains instruments de monitoring de la CFR et présentent les projets de la CFR comme ceux d'une commission extraparlamentaire spécialisée, mandatée par le Conseil fédéral.

Rencontre avec la délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ECRI à l'occasion de la cinquième visite en Suisse. Des représentantes et des représentants de la CFR ont rencontré une délégation de l'ECRI en octobre 2013 à Berne. Il a notamment été question de l'application de l'art. 261^{bis} CP, du manque de bases légales dans divers domaines de vie, de la situation des musulmans et des Noirs en Suisse, et de la publication de l'étude du *fög* sur le traitement des Roms dans la presse suisse.

Rédaction d'un rapport de la CFR à l'attention du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD motivée par la prochaine audition de la Suisse sur ses 7^e, 8^e et 9^e rapports au CERD.

Rapport de la CFR au CERD

http://www.ekr.admin.ch/pdf/140121_Rapport_CFR_CERD_2014.pdf

Tableau de toutes les recommandations internationales
www.ekr.admin.ch/themen/f231.html

6

« Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique. »

La CFR a décidé de donner suite au travail entrepris en 2012 et voulu répondre à la principale préoccupation des organisations de défense des droits des Roms, à savoir l'image catastrophique des Roms véhiculée par les médias. Des données statistiques et une analyse précise manquaient dans ce domaine, c'est pourquoi la CFR a mandaté l'Université de Zurich pour analyser le traitement de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse entre 2005 et 2012. L'étude, réalisée par le *Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft fög* a analysé treize publications écrites de divers types et quatre émissions de télévision publique sélectionnées en fonction de leur tirage ou de leur audience et du niveau d'attention dont elles jouissent.

Les résultats mettent en évidence un fait intéressant : dans les médias suisses analysés, les contributions qui traitent de la situation des Roms à l'étranger se focalisent sur les discriminations dont ils sont victimes et sur leurs efforts d'intégration. Par contre, l'information sur les Roms en Suisse se focalise sur les comportements déviants et criminels. C'est cette image, véhiculée par les médias, qui influence directement la perception des minorités yéniches, manouches/sintés et roms dans notre pays.

L'étude a établi que plus de la moitié des contributions analysées font appel à des généralisations qui sont une fois sur deux associées à des stéréotypes négatifs.

A l'occasion de la publication de l'étude, la CFR a appelé les journalistes à nuancer leur propos, à éviter les amalgames et à ne pas tomber dans la facilité en ethnicisant des problèmes sociaux complexes. La CFR a encouragé les journalistes à varier les angles d'approche et à fournir une information de qualité qui permet de comprendre les réalités vécues par ces minorités dans toute leur diversité.

Cette étude sera à l'avenir utilisée pour sensibiliser les futurs journalistes dans les écoles de formation MAZ de Lucerne et CFJM de Lausanne, avec lesquelles la CFR a l'intention de collaborer (cf. ch. 3).

«Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse»

La CFR a publié en décembre 2013 l'étude de l'Université de Zurich intitulée « Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse ». Bon nombre des contributions analysées ne sont pas assez nuancées dans leur présentation des corrélations et des avis touchant à des sujets complexes. La moitié des contributions relatives à la situation des Roms en Suisse contiennent des généralisations qui sont une fois sur deux associées à des stéréotypes négatifs.

Etude: Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse
www.ekr.admin.ch/pdf/EKR_20131205_2_d.pdf

Résumé des éléments principaux
http://www.ekr.admin.ch/pdf/EKR_20131205_2_f.pdf

7

« Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société. »

En 2013, la CFR a totalement modernisé la base de données du Recueil de cas juridiques. Les critères de sélection ont été adaptés et affinés afin d'accélérer et de faciliter les recherches des utilisateurs. Les informations contenues dans la base de données ont été vérifiées et sont en train d'être complétées. L'écart entre les chiffres des statistiques des infractions enregistrées par les polices cantonales et les jugements et décisions dont la CFR a connaissance doit être clarifié. Pour ce faire, la CFR coopère avec l'Office fédéral de la statistique OFS et les Ministères publics.

Recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP en 2012

La CFR a reçu 21 jugements et décisions au total, dont quinze ont abouti à une condamnation. La moyenne s'élève à 17 condamnations par an. Le nombre de jugements et de décisions communiqués en 2012 est en légère hausse par rapport à l'année précédente. 13 décisions portaient sur des actes discriminatoires commis oralement ou par écrit et 4 autres sur des actes commis par des moyens de communication électroniques. Depuis plusieurs années, on observe une multiplication des propos racistes sur les médias sociaux.

Recueil de cas juridiques; publication régulière sur le site de la CFR des décisions au titre de la norme pénale contre le racisme 261^{bis} CP

www.ekr.admin.ch/dienstleistungen/f269.html

8

« Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale. »

Chaque nouveau numéro du bulletin TANGRAM appelle une collaboration intensive avec des tiers. Les chercheurs présentent les derniers résultats de leurs travaux, les organisations de défense des minorités et les organisations non gouvernementales spécialisées ont la possibilité de faire connaître leur perspective et des experts du sujet en question sont interviewés. En réalisant cette publication sur des thèmes d'actualité, la CFR apporte une contribution importante au débat.

Le Service de lutte contre le racisme SLR est un partenaire important pour la CFR. Il l'a d'ailleurs consultée pour son premier rapport «Tour d'horizon et champs d'action 2012», publié en 2013. Suite à la publication du rapport du Conseil fédéral sur la situation des musulmans en Suisse, réalisé par l'Office fédéral de la justice en collaboration avec le SLR, la CFR a organisé une séance plénière durant laquelle les auteurs ont eu l'occasion de présenter leur étude de manière approfondie et d'en débattre avec les membres de la CFR. La collaboration avec les cantons prend généralement la forme de contacts réguliers au sein de la conférence des délégués à l'intégration CDI. Tous les ans, en novembre/décembre, la CFR invite les représentants des services cantonaux spécialisés ainsi que les délégués à l'intégration pour une conférence sur un thème choisi.

La CFR maintient de longue date des contacts avec les organisations non gouvernementales spécialisées. A titre d'exemple, elle s'est engagée ces dernières an-

nées en faveur de la prévention de la discrimination et de l'exclusion des personnes de couleur en Suisse. Elle a notamment rencontré des représentants de la police à plusieurs reprises à ce sujet. En mars 2000, elle a publié le bulletin TANGRAM intitulé « La Suisse de couleur » et en 2004 l'étude « Les Noirs en Suisse. Une vie entre intégration et discrimination ». Un autre TANGRAM sur le racisme anti-Noirs a été publié en juin 2014. A l'automne 2013, la CFR a invité les milieux intéressés à une audition en raison de l'augmentation des actes de discrimination raciale vis-à-vis des Noirs en Suisse.

La CFR rencontre également les représentants des antennes de consultation pour les victimes de racisme dans le cadre des rencontres organisées par le Réseau de consultations pour les victimes du racisme. La CFR est en contact avec les cantons au sujet de la mise en place de nouvelles antennes de consultation. Elle entretient également des contacts réguliers avec la nouvelle « Plateforme droits humains » des ONG (cf. MERS/humanrights.ch). Au niveau fédéral, les échanges avec le Centre suisse de compétence pour les droits humains CSDH se sont intensifiés en 2013. Le CSDH intègre la CFR aux travaux qui portent sur des sujets de son ressort.

En 2013, la question de savoir dans quelle mesure les commissions extraparlimentaires pouvaient participer aux procédures de consultation externes a fait l'objet de vives discussions au sein des secrétariats des autres commissions extraparlimentaires actives dans le domaine des droits de l'Homme. Cette participation est importante pour les secrétariats professionnels, qui peuvent ainsi soutenir le travail des organisations non gouvernementales avec les argumentaires.

Rencontre annuelle avec les représentants des services cantonaux et les délégués à l'intégration

L'édition 2013 de la rencontre annuelle de la CFR avec les délégués à l'intégration cantonaux, régionaux et communaux, qui s'est tenue le 9 décembre, a porté sur la discrimination dans le monde du travail et l'intégration des immigrants au marché du travail. Des représentants d'une PME, d'une entreprise multinationale et d'une autorité régionale ont proposé des moyens pratiques pour éviter la discrimination dans le monde du travail.

Audition avec des représentants des organisations africaines et de lutte contre le racisme anti-Noirs

Des représentants des organisations africaines et de lutte contre le racisme anti-Noirs en Suisse se sont rencontrés le 30 novembre 2013 à l'occasion d'une audition avec la CFR. La commission s'est informée auprès des participants sur la situation actuelle des personnes de couleur en Suisse ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis du travail de la CFR.

Entretiens avec le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI concernant le racisme sur Internet

La CFR a mené avec le SCOCI plusieurs entretiens au sujet du racisme sur Internet et a collaboré à la réalisation d'une fiche destinée aux victimes de racisme pour le site Internet du SCOCI.

Collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, son organe spécialisé ZESO et la conférence spécialisée Travail social SASSA

La CFR a poursuivi les discussions avec ces institutions au sujet de la sensibilisation aux questions qui concernent les Yéniches, les Roms et les Sintés. Elle s'attache également à mettre sur pied une collaboration avec ces institutions pour la dis-

crimination des personnes hautement qualifiées issues de la migration (cf. ch. 3).

Les représentantes de la CFR et de son secrétariat ont également participé aux manifestations suivantes :

- Débat sur les « inégalités » au gymnase de Nyon, le 17 mars 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Présentation et entretiens avec les médias à l'occasion de la semaine internationale contre le racisme 2013, Bureau de l'intégration des étrangers, à Genève, le 19 mars 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation à une table ronde lors d'une manifestation de la Ville de Berne le 23 mars 2013 dans le cadre de la Semaine internationale contre le racisme (D. Angst, directrice de la CFR)
- Participation au 2^e congrès de la diaspora africaine de Suisse, le 6 avril 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Rencontre avec la Commission fédérale pour les questions de migration CFM, le 23 avril 2013 (présidence et secrétariat de la CFR)
- Présentation à l'Université de Genève, Faculté de droit, Law Clinic le 6 mai 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation au séminaire de l'ECRI sur les organes des droits de l'homme, les 30 et 31 mai 2013, à Strasbourg (A. Wiecken, collaboratrice juridique de la CFR)
- Présentation lors de l'assemblée annuelle de l'association « Notre droit », le 11 juin 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Séquence d'enseignement dans le cadre du cours « Master of Advanced Studies in Intercultural Communication » de l'Université de la Suisse italienne à Lugano, le 11 juin 2013 (D. Angst, directrice de la CFR)
- Participation à une table ronde lors de la semaine « Ziganights13 » à Zurich, le 12 juillet 2013 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)

- Discours du 1^{er} août à Cologny (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation à une table ronde sur le thème des droits de l'Homme à l'occasion du « 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Martin Luther King » le 26 août 2013, organisé par l'ONU à Genève (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Exposé sur la lutte contre le racisme en réponse à l'invitation de Soroptimist Genève et Vaud, le 12 septembre 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation au Symposium «Femmes albanaises qualifiées», organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud BEFH et l'Institut Suisse d'Etudes Albanaises ISEAL le 4 octobre 2013 à Lutry (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Exposé sur la lutte contre le racisme pour le personnel médical du Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, le 10 octobre 2013 à Lausanne (M. Brunchwitz Graf)
- Exposé sur la lutte contre le racisme pour l'Association Suisse des Femmes Diplômées des universités, le 2 novembre 2013 à Genève (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Exposé sur la lutte contre le racisme pour la Communauté Israélite de Genève, le 3 novembre 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Entretien avec M. P. Boissy, Premier Conseiller à l'Ambassade de France à Berne, le 5 novembre 2013 (M. Brunchwitz Graf, présidente de la CFR)
- Participation à des rencontres de l'OSCE/BIDDH sur le thème «hate crimes», du 14 au 16 novembre 2013 à Varsovie, (A. Wiecken, collaboratrice juridique de la CFR)
- Participation à une table ronde organisée par ECRI/UNHCR/BIDDH: «Combating racism, xenophobia, discrimination and intolerance against asylum-seekers and refugees in Europe», le 19 novembre 2013 à Strasbourg (D. Angst, directrice de la CFR; M. Shaqiri, stagiaire juridique de la CFR)

9

« Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information. »

L'année sous revue a été marquée par les travaux relatifs à l'actualisation de la décision du Conseil fédéral instituant la CFR. Le secrétaire général du DFI a consulté la présidence et les membres de la CFR à ce sujet. La décision du 22 mai 2013 du Conseil fédéral confirme l'indépendance de la CFR quant à ses activités; certains éléments ont été adaptés aux réalités. La fonction de conseil de la CFR a été transférée à son secrétariat. Ce dernier transmet ensuite les cas traités au Réseau de consultations pour les victimes du racisme.

Les modifications apportées à la décision instituant la CFR concernent les points suivants:

- L'accentuation de l'indépendance de la CFR, dans la mesure où elle présente ses travaux au DFI uniquement à titre d'information.
- L'inclusion directe de la CFR dans les travaux internes à l'administration lorsqu'ils peuvent avoir trait à la lutte contre le racisme, par le biais de la consultation des offices.
- Le resserrement de la collaboration avec le Service de lutte contre le racisme SLR interne à l'administration.
- L'affirmation de l'indépendance des prises de position de la CFR devant les comités de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et d'autres comités supranationaux.
- La délégation au secrétariat de la CFR des activités de conseil aux particuliers qui se jugent victimes de discrimination raciale.

Le rapport annuel 2013 tient compte de cette nouvelle situation.

En 2013, la CFR a publié les rapports mentionnés ci-dessous, qu'elle a également présentés au chef du DFI, le conseiller fédéral Alain Berset.

Rapport annuel de la CFR 2012

www.ekr.admin.ch/pdf/Jahresbericht_2012_f.pdf

Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse

www.ekr.admin.ch/pdf/EKR_20131205_2_f.pdf

Rapport 2012 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations

http://www.ekr.admin.ch/pdf/rassismusbericht_12_f_web394d.pdf

10

« Le secrétariat de la CFR répond aux questions d'organisations et de particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale. »
(Décision instituant la CFR 5. Organisation, point 3)

La décision du Conseil fédéral instituant la CFR, actualisée le 22 mai 2013, transmet l'activité de conseil de la CFR à son secrétariat. Cette activité correspond à environ un jour de travail par semaine.

La CFR salue la démarche des institutions ou des autorités qui s'adressent à elle de manière préventive afin d'éviter de potentielles discriminations raciales. Les cas traités par la CFR sont intégrés au système de documentation du Réseau de consultations pour les victimes du racisme.

Exemples de cas traités par le secrétariat de la CFR en 2013:

Prestations sociales refusées après déménagement dans une nouvelle commune

Le client est un ressortissant portugais qui perçoit une rente AI à la suite d'un accident du travail. Depuis qu'il a changé de commune il y a cinq mois, il ne perçoit plus sa rente. Un courrier envoyé par Caritas est resté sans effet. Il est désespéré et demande de l'aide. Selon lui, son problème est surtout le fait de la responsable des services sociaux de sa nouvelle commune de résidence.

Site internet raciste

La cliente s'adresse à la CFR car en faisant des recherches pour un travail scientifique, elle est tombée sur un site internet raciste. Elle aimerait savoir si la

CFR a connaissance de ce site et s'il existe une norme pénale en Suisse rendant punissable les contenus à caractère raciste. Elle souhaiterait en outre savoir de quelle manière cette norme est appliquée et quelles sont les moyens d'action dont elle dispose.

Discriminations au sein de l'ONU, à Genève

La cliente rapporte des licenciements et des cas de mobbing motivés par le racisme au sein de plusieurs organisations de l'ONU. Elle a connaissance de cas portés devant le tribunal de l'OIT qui ont été volontairement écartés du moment qu'il s'agissait de racisme au sein des organisations de l'ONU. Elle a téléphoné à la CFR non seulement pour s'enquérir de la situation juridique en Suisse mais également par souci d'information et de documentation des cas.

La présidente d'une association active dans la politique migratoire reçoit un mail raciste à la suite d'une interview donnée dans un quotidien

A la suite d'une interview accordée à un quotidien, la présidente d'une association s'occupant de politique des étrangers a fait l'objet d'insultes racistes dans un mail personnel signé en raison de son origine turque. Elle souhaite savoir quelles mesures elle peut entreprendre par la voie légale. La CFR lui indique qu'en l'espèce, elle peut déposer une plainte selon l'art. 28 CC (atteinte à la personnalité).

Conseil juridique pour une annonce de logement stipulant « Pas de CH »

Le client a lu dans un quotidien suisse une annonce pour un logement qui stipulait: « Pas de CH ». En tant que citoyen suisse, il se sent insulté et souhaite porter plainte. La CFR lui indique que la discrimination à l'égard de ressortissants suisses peut également tomber sous le coup de l'art. 261^{bis} CP.

Réseau de consultations pour les victimes du racisme, rapport 2012

Le Réseau de consultations pour les victimes du racisme compte dorénavant onze antennes, ce qui signifie qu'il s'est étendu l'an dernier. Le nombre de cas de discriminations raciales recensés s'inscrit lui aussi à la hausse. L'augmentation des attaques physiques est particulièrement alarmante. Certaines tendances se confirment dans le cinquième rapport: les cas survenant dans le monde du travail, dans l'espace public et sur le marché du logement sont particulièrement nombreux. Le travail de conseil et de documentation du réseau de consultations est l'un des éléments-clés de la lutte contre la discrimination en Suisse, et jouit d'une reconnaissance toujours plus importante. A partir de 2014, la lutte contre la discrimination sera inscrite dans les programmes d'intégration cantonaux PIC. Un nouveau potentiel de collaboration voit le jour dans ce domaine. Dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux, d'autres cantons vont mettre en place une antenne de consultation. L'utilité d'une collaboration accrue coule de source pour ce qui est des banques de données, de l'échange sur les cas, du perfectionnement et du réseautage et peut par conséquent contribuer à consolider le réseau. On est donc sur le point d'assister à des évolutions intéressantes dans la lutte contre la discrimination.

Rapport 2012 sur les incidents racistes traités dans le cadre de consultations

Réseau de consultations pour les victimes du racisme

Page d'accueil du Réseau de consultations pour les victimes du racisme

www.network-racism.ch

http://www.ekr.admin.ch/pdf/rassismusbericht_12_f_web394d.pdf

Points forts en 2014

Renforcement de la protection contre la discrimination

- **Monde du travail:** mener des discussions avec les milieux concernés et éventuellement organiser des tables rondes sur la base de l'étude « Les personnes hautement qualifiées issues de la migration ».
- **Yéniches, Manouches/Sintés et Roms en Suisse:** sur la base des auditions et de la publication du TANGRAM n° 30:
 - Effectuer un travail de sensibilisation et mettre au point des recommandations relatives au traitement non discriminatoire des Roms, des Manouches/Sintés et des Yéniches dans le domaine social, en collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS.
 - Sensibiliser les médias et prendre contact avec les écoles MAZ de Lucerne et CFJM à Lausanne en se fondant sur l'analyse du *Forschungsinstituts Öffentlichkeit und Gesellschaft fög* de l'Université de Zurich concernant le traitement de l'information sur les Roms dans les médias.
- **Axe thématique « Asile »:** publier une prise de position
- **Dialoguer avec les partis** sur la base de l'analyse des propos racistes de politiciens.
- **Etendre le Réseau de consultations pour les victimes du racisme,** proposition aux cantons pour une concrétisation en 2014.

Travail de relations publiques / Sensibilisation / Mise en réseau

- **International:** rédiger un rapport indépendant à l'attention du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD et le présenter à l'ONU aux délégués du CERD.
- **Campagne contre la discrimination raciale:** planifier des actions et des manifestations pour les 20 ans de la CFR en 2015. Mise au point d'un programme d'activité et de communication pour les 20 ans de la norme pénale contre le racisme et de la CFR.
- **TANGRAM n° 33:** Racisme anti-Noirs;
TANGRAM n° 34: Humour et racisme.

Affaires internes de la commission

Budget de la CFR

En 2013, le budget de la CFR s'élevait à 200 000 francs.

Membres/Nominations

Le 22 mai 2013, le Conseil fédéral a émis une décision modifiant la décision d'institution de la CFR. Son statut de commission extraparlamentaire, le nombre de ses membres, son mandat, les ressources financières de 200 000 francs par an et la taille du secrétariat, qui compte, 2,9 postes, demeurent inchangés.

La représentante à la CFR de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP, la conseillère d'Etat Isabel Rochat, a pris congé de la CFR en décembre 2012. Son successeur, le conseiller d'Etat Fredy Fässler, chef du Département de la sécurité et de la police du canton de St-Gall, a été nommé par le Conseil fédéral en septembre 2013.

La Commission fédérale contre le racisme CFR (nommée pour la législature 2012 à 2015) se compose des membres suivants:

Présidente

- Brunschwig Graf Martine, économiste, ancienne conseillère nationale

Vice-présidentes

- Akkaya Gülcan, experte, responsable de projet et enseignante à la Haute-école lucernoise de travail social
- Simkhovitch-Dreyfus Sabine, avocate, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Expert(e)s et représentant(e)s d'organisations et d'associations

- Baltensperger Bettina, représentante de l'Union patronale suisse
- Bürgstein Wolfgang, représentant de la Conférence des Evêques Suisses
- Hertig Maya, experte, juriste, professeur à l'Université de Genève
- Huber Bruno, représentant de la *Radgenossenschaft der Landstrasse*
- Joye Madeleine, experte, journaliste
- Lenzin Rifa'at, experte, spécialiste de l'Islam
- Mathwig Frank, représentant de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS
- Fässler Freddy, conseiller d'Etat saint-gallois, représentant de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP
- Schiavi Rita, représentante de l'Union syndicale suisse USS
- Stojanovic Nenad, expert, politologue
- Ugochukwu Celeste C., représentant du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir CRAN
- Wicht Bernard, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP

Séances plénières et séances de la présidence

En 2013, la CFR s'est réunie cinq fois en séance plénière et la présidence de la CFR a tenu six séances.

Secrétariat

Le secrétariat de la CFR dispose d'un taux d'occupation fixe global de 290 %, répartis de la manière suivante:

- Doris Angst, directrice (80 %)
- Kathrin Buchmann, juriste et directrice suppléante (80 %)
- Joëlle Scacchi, responsable de la communication, rédactrice en chef (60 %)
- Eliane Baumann, collaboratrice spécialisée (70 %)

Des stagiaires et des apprentis viennent régulièrement compléter l'équipe.

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR

Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

Fax +41 58 462 44 37

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Eliane Baumann

Redaktion / Rédaction / Redazione

Martine Bruntschwig Graf

Doris Angst

Kathrin Buchmann

Joëlle Scacchi

Eliane Baumann

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung / Conception graphique / Concezione grafica

Monica Kummer Color Communications